MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 13 octobre 2021
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20210930-D006592I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse) , M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire : M. Christophe LIME

Etaient absents : Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 66. Accord-cadre relatif à la fourniture de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon (ISBA), le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et La Rodia - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Délibération n° 2021/006592

Accord-cadre relatif à la fourniture de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon (ISBA), le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et La Rodia

Autorisation de signature de l'accord-cadre

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	15/09/2021	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre du groupement de commandes permanent du 21 août 2019, une procédure de marché public relative à la fourniture de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon (ISBA), le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et La Rodia, a été lancée.

Les prestations du marché concernent la fourniture de matériaux de construction destinés à l'entretien du patrimoine immobilier des membres du groupement de commandes.

Cet accord cadre transversal est piloté par le Département Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon.

Le montant annuel estimé des commandes est de l'ordre de 750 000 € HT.

I - Contexte

Dans le cadre du groupement de commandes permanent du 21 août 2019, une procédure de marché public relative à la fourniture de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon (ISBA), le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et La Rodia, a été lancée.

Les prestations du marché concernent la fourniture de matériaux de construction destinés à l'entretien du patrimoine immobilier des membres du groupement de commandes.

Les prestations sont réparties en 11 lot(s) :
Lot 1 Menuiserie, matériaux de construction, accessoires et outillages de pose
Lot 2 Quincaillerie et accessoires
Lot 3 Peinture, revêtement de sol et muraux, accessoires et outillage de pose
Lot 4 Outillage standard de qualité professionnelle
Lot 5 Produits sidérurgiques et dérivés
Lot 6 Produits sanitaires plomberie chauffage ; Vannes d'équilibrage et vases d'expansion
Lot 7 Matériels de dépannage chaudières murales Viesmann et Weishaupt
Lot 8 Matériels de dépannage chaudières murales Frisquet
Lot 9 Vitrerie, verres isolants, miroiterie
Lot 10 Supports et accessoires d'impression Calicots adhésifs lettres
Lot 11 Feuilles plastiques, alvéolaires et plexiglass.

Le groupement de commandes doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon. Il aura en charge de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

II - Procédure

Cet accord-cadre transversal, piloté par le Département Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon, est passé pour une durée de 4 ans à partir de sa date de notification. Le montant annuel estimé des commandes est de l'ordre de 750 000 € HT.

Conformément à l'article R.2162-4-3°du code de la commande publique relatif aux accords-cadres, il a été décidé de ne pas fixer de montant maximum à cet accord-cadre à bons de commandes permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels.

Au regard de ce choix, et conformément à l'article L.2124-2 du code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée.

Les lots 1 à 8 ont été attribués à un maximum de 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Les lots 9 à 11 ont été attribués à un seul opérateur économique.
Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 6 août 2021 a décidé de retenir les sociétés suivantes :

Pour le lot 1 Menuiserie, matériaux de construction, accessoires et outillages de pose, la société DORAS - 78 avenue Clémenceau - 25000 BESANCON pour un montant minimum contractuel de 47 500 € HT/an et un montant estimatif annuel de 285 000 € HT.

Pour le lot 2 Quincaillerie et accessoires pour un montant minimum contractuel de 40 000 €HT/an et un montant estimatif annuel de 240 000 € HT :

- SAS FOUSSIER - ZAC du Monné - 21 rue du Châtelet - 72700 ALLONNES
- TRENOIS DECAMPS - 5 rue du centre - Zi de la Pilaterie - 59290 WASQUEHAL
- LEGALLAIS BOUCHARD - 7, rue d'Atalante CITIS - 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.

Pour le lot 4 Outillage standard de qualité professionnelle pour un montant minimum contractuel de 10 000 €HT/an et un montant estimatif annuel de 60 000 € HT :

- BURDIN BOSSERT SAS - 26 Rue Albert THOMAS - 25000 BESANCON
- SAS FOUSSIER - ZAC du Monné - 21 rue du Châtelet - 72700 ALLONNES
- LEGALLAIS BOUCHARD - 7, rue d'Atalante CITIS - 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.

Pour le lot 5 Produits sidérurgiques et dérivés, la société BURDIN BOSSERT SAS - 26 Rue Albert THOMAS - 25000 BESANCON pour un montant minimum contractuel de 6 500 € HT/an et un montant estimatif annuel de 40 000 € HT :

Pour le lot 6 Produits sanitaires plomberie chauffage ; Vannes d'équilibrage et vases d'expansion pour un montant minimum contractuel de 30 000 € HT/an et un montant estimatif annuel de 175 000 € HT :

- LEGALLAIS BOUCHARD - 7, rue d'Atalante CITIS - 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
- DSC Ste Distribution Sanitaire Chauffage - Agence CEDEO - RN de Belfort - 25044 BESANCON
- TEREVA - 12 rue Jouchoux - 25000 BESANCON.

Pour le lot 7 Matériels de dépannage chaudières murales Viesmann et Weishaupt pour un montant minimum contractuel de 300 €HT/an et un montant estimatif annuel de 2 000 € HT :

- PPC - ZA d'Alery - 17, impasse de la Futaie - 74960 CRAN GEVRIER
- VF CONFORT - 13 rue des bruyères - 25220 THISE.

Pour le lot 8 Matériels de dépannage chaudières murales Frisquet pour un montant minimum contractuel de 1 000 €HT/an et un montant estimatif annuel : 7 000 € HT

- PPC - ZA d'Alery - 17, impasse de la Futaie - 74960 CRAN GEVRIER=
- VF CONFORT - 13 rue des bruyères 25220 THISE.

Pour le lot 9 Vitrerie, verres isolants, miroiterie, la société MIROITERIE COMTOISE - 3, rue Berthelot - 25000 BESANCON pour un montant minimum contractuel de 10 000 € HT/an et un montant estimatif annuel de 20 000 € HT.

Pour le lot n°10 Supports et accessoires d'impression Calicots adhésifs lettres, la société SDAG ADHESIFS - 4, rue de la Ravière - 67720 WEYERSHEIM pour un montant minimum contractuel de 7 000 € HT/an et un montant estimatif annuel de 14 000 € HT.

Pour le lot 11 Feuilles plastiques, alvéolaires et plexiglass la société DORAS - 78 avenue Clémenceau - 25000 BESANCON pour un montant minimum contractuel de 3 000 € HT/an et un montant estimatif annuel de 6 000 € HT.

Concernant le lot n° 3 Peinture, revêtement de sol et muraux, accessoires et outillage de pose, il a été décidé de le déclarer sans suite en raison de modifications substantielles devant être apportées au cahier des clauses techniques particulières. Par conséquent, ce lot fera l'objet d'une nouvelle publication selon la même procédure, le montant du marché est estimé à 140 0000 € HT /an.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- signer l'accord-cadre avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres du 6 août 2021 pour les lots 1, 2 et 4 à 11,

- signer l'accord-cadre du lot n° 3 avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres après la relance d'une nouvelle procédure pour ce lot.

Pour extrait conforme,
La Maire,

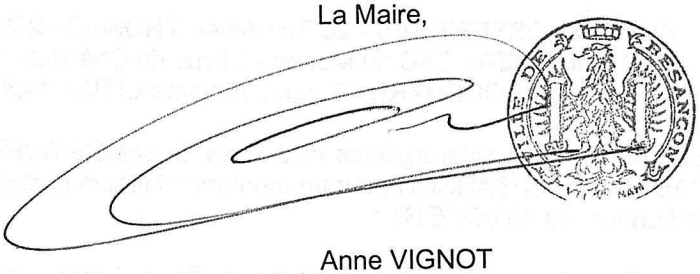

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention*: 0
Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.